

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Fabrice Cumps, *Bourgmestre-Président* ;  
 Susanne Muller-Hubsch, Fabienne Miroir, Elke Roex, Fatiha El Ikdimi, Nadia Kammachi, Julien Milquet, Guy Wilmart, *Échevin(e)s* ;  
 Eric Tomas, Monique Cassart, Françoise Carlier, Gaëtan Van Goidsenhoven, Abdurrahman Kaya, Kamal Adine, Nketo Bomele, Lotfi Mostefa, Sofia Bennani, Jean-Jacques Boelpaep, Latifa Ahmiri, Giovanni Bordonaro, Leïla Belafquih, Mohammed Khazri, Sunny Mohammad Aamir Naeem, Gilles Verstraeten, Martine Maria Jean Roggemans, Safouane Akremi, Amin El Boujdaini, M'Hamed Benallal, Sofia Seddouk, André José Crespin, Halina Benmrah, Didier Bertrand, François Rygaert, Pascale Panis, Beatrijs Comer, Luc Vanwelde, *Conseillers communaux* ;  
 Mustapha Akouz, *Président du C.P.A.S* ;  
 Marcel Vermeulen, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Jérémie Drouart, Alain Kestemont, Allan Neuzy, *Échevin(e)s* ;  
 Christophe Dielis, Achille Vandyck, Yasmina Messaoudi, Fatima Ben Haddou, Iman Abdallah Mahyoub, Mustafa Yaman, Efstratios Tsepelidis, *Conseillers communaux*.

**Séance du 27.04.23**

---

**#Objet : CC. Adoption d'un Règlement communal concernant la mise à disposition des salles événementielles communales et l'organisation d'événements sur l'espace public. Approbation. #**

---

Séance publique

**000 CABINETS**

**011 Secrétaire communal**

LE COLLÈGE AU CONSEIL,

Vu l'article 170, §4, de la Constitution ;

Vu les articles 112, 117, 137bis, 232 et 252 de la Nouvelle Loi communale ;

Vu le règlement communal du 19 avril 2018 relatif à la mise à disposition des salles communales, des espaces et lieux publics, ainsi que le règlement d'ordre intérieur de la salle "Java" tels qu'approuvés par le Conseil communal du 30 septembre 2021 ;

Vu la modification du règlement d'ordre intérieur de la salle "Java" telle qu'approuvée par le Conseil communal du 24 février 2022 ;

Vu la note stratégique, accompagnant le budget communal 2022 et le Plan Triennal d'Investissement 2022-2024, tels qu'approuvés par le Conseil communal du 30 juin 2022 ;

Vu le projet de règlement communal concernant la mise à disposition des salles événementielles communales et l'organisation d'événements sur l'espace public, joint à la présente délibération ;

Considérant la situation financière de la Commune et la nécessité d'assurer un équilibre budgétaire ;

Considérant, dès lors, l'opportunité d'exploiter davantage encore les espaces événementiels communaux ;

Considérant la nécessaire intervention des services communaux pour le bon déroulement des mises à disposition de ces espaces événementiels ;

Considérant la délégation de compétence, reprise dans le projet de règlement ci-joint, qui prévoit que le service "Événements" pourra accorder ou refuser l'occupation des salles événementielles ;

Considérant que le service "Événements" fera rapport mensuel au Collège des Bourgmestre et Échevins de ses décisions d'octroi ou de refus d'autorisation d'occuper les salles ;

Considérant également la nécessité d'harmoniser la gestion et les règles d'ordre intérieur de ces espaces événementiels ;

Considérant que le présent règlement entre en vigueur pour une durée indéterminée et ce, dès sa publication ;

DÉCIDE :

- D'approuver le projet de règlement communal concernant la mise à disposition des salles événementielles communales et l'organisation d'événements sur l'espace public, joint à la présente délibération ;
- D'abolir les précédents règlements qui avaient pour but de régler quelconque aspect de la mise à disposition des salles événementielles telles que définies dans le nouveau règlement ;
- Et de soumettre la présente délibération aux autorités de tutelle compétentes.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
(s) Marcel Vermeulen

Le Bourgmestre-Président,  
(s) Fabrice Cumps

POUR EXTRAIT CONFORME  
Anderlecht, le 28 avril 2023

Le Secrétaire communal,

Par délégation :  
L'échevin(e),

Marcel Vermeulen

Elke Roex

